

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 831**12 août 2003****SOMMAIRE**

A.T.T.C. Control S.A., Luxembourg	39856	Emmedifin S.A.H., Luxembourg	39852
A.T.T.C. Directors, S.à r.l., Luxembourg	39863	Eunergo S.A., Luxembourg	39855
A.T.T.C. Management, S.à r.l., Luxembourg	39868	Euro-Environment Investment & Cie S.C.A., Luxembourg	39882
ABC Cuisines Equipées, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	39849	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Abic Holding S.A., Luxembourg	39882	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Abielle International S.A., Luxembourg	39877	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Acampora Consulting & Trust S.A., Luxembourg	39882	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Albatros Participations Industrielles S.A., Luxembourg	39887	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Algest Luxembourg S.A., Luxembourg	39881	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Altran Luxembourg S.A., Luxembourg	39856	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Anasco Holding Company S.A., Luxembourg	39888	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Anville Participation S.A., Luxembourg	39888	European Hotel Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39885
Arrow Electronics Holdings, S.à r.l., Munsbach	39852	Finakabel, S.à r.l., Luxembourg	39872
Arrow Electronics Holdings, S.à r.l., Munsbach	39852	Financière Lelocle S.A., Luxembourg	39855
Arrow Electronics Holdings, S.à r.l., Munsbach	39852	First Flait, Wincrange	39864
Articis S.A., Luxembourg	39884	First Web S.A.H., Luxembourg	39849
Assoco Re S.A., Luxembourg	39856	FMFS, First Marketing Financial Services S.A., Luxembourg	39854
Avedel, S.à r.l., Luxembourg	39861	Fonds Interculturel, Luxembourg	39883
Azur-Marine S.A., Bereldange	39868	Future Holding S.A., Luxembourg	39881
B.L.I.C. S.A., Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce, Esch-sur-Alzette	39887	Future Technologies S.A., Luxembourg	39854
Banorabe Holding S.A., Luxembourg	39881	Geosyn Holding S.A., Luxembourg	39861
BBC Palma Ahn, A.s.b.l., Ahn	39870	Graphin S.A.H., Luxembourg	39866
Berlys Fashion S.A., Luxembourg	39888	Haspolux A.G., Weiswampach	39845
CARPINTEX, Carpets and International Textiles S.A., Luxembourg	39863	Haspolux A.G., Weiswampach	39846
Carré S.A., Luxembourg	39888	Ilver S.A., Luxembourg	39882
Chap Audit S.A., Luxembourg	39887	Immobilière de Schiffange S.A., Luxembourg	39861
Cipria, S.à r.l., Luxembourg	39881	Immobilière de Schiffange S.A., Luxembourg	39862
Clorin S.A., Luxembourg	39850	In-Octavo, S.à r.l., Luxembourg	39854
Crown Imperial Invest S.A., Luxembourg	39850	Incomm S.A., Luxembourg	39853
Danismac S.A., Luxembourg	39884	Indosuez Holdings II S.C.A., Luxembourg	39880
Design & Build S.A., Luxembourg	39887	Intimm S.A., Luxembourg	39853
Duverney Finance S.A., Luxembourg	39886	Invest Continental Consultants (Europe) S.A. Holding, Senningerberg	39851
E.F.P.I. S.A., Luxembourg	39886	J.P.H. S.A., Luxembourg	39882
E.F.P.I. S.A., Luxembourg	39886	Junanto Holz, S.à r.l.	39887
E.F.P.I. S.A., Luxembourg	39886	K.K. 140 S.A., Luxembourg	39847
Eibe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	39855	Kalifornia S.A., Luxembourg	39856

Ladyfox S.A., Luxembourg	39881	Sarmod Investissements S.A., Luxembourg	39847
Larzi S.A., Luxembourg	39869	Silicon Holding S.A., Luxembourg	39880
LSF Wohnpark Investments, S.à r.l., Luxembourg	39860	Simauchan S.A.H., Luxembourg	39864
Luxedo S.A.H., Luxembourg	39880	Sitin S.A., Luxembourg	39842
Luxequip Bail S.A., Luxembourg	39850	Sitin S.A., Luxembourg	39842
Maelux S.A., Luxembourg	39851	Société de Développement Immobilier S.A., Luxembourg	39847
Martur Finance S.A., Luxembourg	39864	Société de Développement Immobilier S.A., Luxembourg	39847
MCMS S.A., Luxembourg	39848	Société Littéraire S.A., Luxembourg	39853
MCMS S.A., Luxembourg	39848	Solalux, S.à r.l., Wiltz	39846
Motors Investments Company S.A., Luxembourg	39848	Solalux, S.à r.l., Wiltz	39846
Netline S.A., Luxembourg	39876	Solalux, S.à r.l., Wiltz	39846
Netline S.A., Luxembourg	39877	Solutex S.A., Luxembourg	39884
New Technology System S.A., Luxembourg	39850	Taxalo S.A.H., Luxembourg	39880
Nimalux S.A., Luxembourg	39851	Textilco S.A., Luxembourg	39848
(Colette) Oé Hairstylist, S.à r.l., Diekirch	39843	Tian Jin, S.à r.l., Wiltz	39844
Omegalux Immobilière S.A., Luxembourg	39849	Tiger Investment S.A., Luxembourg	39888
OVM Holding S.A., Luxembourg	39884	Trade & Polichemical Holding S.A., Luxembourg	39848
Portlux S.A., Mertert	39849	Unico Asset Management S.A., Luxembourg	39878
Quartz Investment S.A., Luxembourg	39869	Westfin Int. S.A., Luxembourg	39849
Raglan S.A., Luxembourg	39857		
Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds Management S.A., Luxembourg	39853		

SITIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.463.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041409.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

SITIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.463.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 juin 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat global est affecté de la manière suivante:

- Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2002»: . . .	1.325,00 EUR
- Réserve légale:	48,13 EUR
- Résultats reportés:	41.308,02 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

La cooptation de la nomination de Monsieur Carlo Rock, au poste d'Administrateur, est ratifiée;

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Messieurs Carlo Rock, Jean-Marc Faber et Christophe Mouton, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir, Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SITIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041411.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

COLETTE OE HAIRSTYLIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 9, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 94.513.

STATUTS

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Madame Colette Oé, maître-coiffeur, née à Echternach le 1^{er} janvier 1954, demeurant à L-9232 Diekirch, 3, am Floss. Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs avec vente des articles de la branche ainsi que la pose d'ongles avec vente des articles de la branche.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de COLETTE OE HAIRSTYLIST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Colette Oé, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Colette Oé, maître-coiffeur, demeurant à L-9232 Diekirch, 3, am Floss.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le siège social de la société est établi à L-9227 Diekirch, 9, Esplanade.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Oé, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2003, vol. 612, fol. 10, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2003.

F. Unsen.

(901774.5/234/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

TIAN JIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 4.957.

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée TIAN JIN, S.à r.l., ayant son siège social à L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 octobre 1998, publié au Mémorial C no 915, en date du 17 décembre 1998,

ici représentée par ses gérants à savoir:

Monsieur Ting Hong Sun, gérant technique, né à Win Zuo/Zhejiang, le 9 mai 1941, demeurant à L-6632 Wasserbillig, 4B, rue des Jardins et,

Monsieur Guan grong Wang, gérant administratif, né à Zhejiang, Chine, le 16 septembre 1976, demeurant à L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck,

2.- Monsieur Ting Hong Sun, prénommé, agissant en nom personnel,

3.- Monsieur Guan grong Wang, prénommé, agissant en nom personnel,

4.- Monsieur Denis Long Pierre, cuisinier, né à Shanghai, Chine, le 20 juillet 1957, demeurant à L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

1.- Monsieur Ting Hong Sun, prénommé, dix parts sociales	10
2.- Monsieur Guan grong Wang, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100

Par les présentes, Monsieur Guan grong Wang, prénommé, déclare céder et transporter les quatre-vingt-dix (90) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Denis Long Pierre, prénommé, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de onze mille cent cinquante-cinq virgule vingt et un euros (EUR 11.155,21), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, ce dont quittance.

La société à responsabilité limitée TIAN JIN, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1.- Monsieur Ting Hong Sun, prénommé, dix parts sociales	10
2.- Monsieur Denis Long Pierre, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100

Et aussitôt les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et dont ils déclarent avoir connu l'ordre du jour au préalable, et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale accepte la démission de son gérant administratif, Monsieur Guan grong Wang, prénommé, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.
- 2.- L'assemblée générale confirme Monsieur Ting Hong Sun, en sa qualité de gérant technique de la société.
- 3.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Denis Long Pierre, prénommé, ce acceptant.
- 4.- L'assemblée générale confirme que la société est valablement engagée pour tout montant ne dépassant pas mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) ou contrevaletur par la signature individuelle de l'un de ses gérants. Pour tous engagements supérieurs à ce montant, les signatures conjointes des deux gérants sont requises.
- 5.- L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en LE LOTUS DE CHINE, S.à r.l.
- 6.- Suite à la résolution qui précède l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:
«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de LE LOTUS DE CHINE, S.à r.l.»

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront solidairement à charge de la société et du cessionnaire.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: T. H. Sun, G. grong Wang, D. L. Pierre, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2003, vol. 877, fol. 94, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 juillet 2003.

R. Schuman.

(901772.4/237/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

HASPOLUX A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, Hausnummer 126B.

H. R. Diekirch B 4.315.

Im Jahre zweitausenddreißig, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft HASPOLUX A.G., mit Sitz zu L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange, R.C. Diekirch Nummer B 4.315, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet, gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 7. März 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 338 vom 1. Juli 1997, und ihre Statuten wurden zum letzten Mal abgeändert, gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Unsen, vorgeannt, am 6. April 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 663 vom 15. September 2000.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Muller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz.

Der Vorsitzende wählt zur Schriftführerin Fräulein Katrin Hansen, Studentin, wohnhaft zu L-1469 Luxembourg, 112A, rue Ermesinde.

Die Versammlung wählt zur Stimmenprüferin Dame Anna Spoden, Geschäftsführerin, wohnhaft zu B-4780 Sankt Vith, 16, Aachener Strasse.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, die Schriftführerin, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die ein hundert fünf und zwanzig (125) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

Verlegung des Gesellschaftssitzes und Abänderung des dritten Abschnitts des ersten Artikels.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wurde nachfolgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einziges Beschlus

Die Versammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft nach L-9991 Weiswampach, Hausnummer 126B, zu verlegen. Demgemäss wird der erste Satz von Artikel 1, der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut erhalten:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf sieben hundert sechzig Euro (EUR 760,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, K. Hansen, A. Spoden, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 juillet 2003, vol. 424, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Juli 2003.

U. Tholl.

(901782.4/232/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 juillet 2003.

HASPOLUX A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Hausnummer 126B.

H. R. Diekirch B 4.315.

Statuts coordonnés suivant acte du 27 juin 2003, reçu par Maître Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901783.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 juillet 2003.

SOLALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9537 Wiltz.

R. C. Diekirch B 94.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 21 juillet 2003, réf. DSO-AG00138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juillet 2003.

Signature.

(901775.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

SOLALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9537 Wiltz.

R. C. Diekirch B 94.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 21 juillet 2003, réf. DSO-AG00141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juillet 2003.

Signature.

(901776.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

SOLALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9537 Wiltz.

R. C. Diekirch B 94.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 21 juillet 2003, réf. DSO-AG00142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juillet 2003.

Signature.

(901777.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2003.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.865.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Signature.

(040771.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.865.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2002 que 2 membres du Conseil d'administration sont remplacés.

M. Fernand Kartheiser, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

par

Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, et

Monsieur John Kartheiser, fiscaliste, demeurant à Luxembourg,

par

Monsieur Hans-Martin Kuske, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'administration est le suivant:

Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

Hans-Martin Kuske, prénommé;

Roland De Cillia, prénommé.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE F. KARTHEISER ET CIE, société civile, avec siège à Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Les différents mandats sont prorogés pour une durée supplémentaire de 6 ans pour se terminer lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040782.3/510/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SARMOD INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 52.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

K.K. 140 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 73.738.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041073.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

TEXTILCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 40.730.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041080.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

MOTORS INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.300.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041086.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

TRADE & POLICHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.810.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041089.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.033.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041024.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.033.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05071, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041023.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

FIRST WEB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 74.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041090.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ABC CUISINES EQUIPEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 155, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.333.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(041091.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

PORTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R. C. Luxembourg B 6.966.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(041096.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

OMEGALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} juillet 2003.

Pour la société

Signature

(041100.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

WESTFIN INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Signature.

(041278.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

CROWN IMPERIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.736.

Extrait du procès verbal de l'assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 9 mai 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 mai 2003, que:

1) A été acceptée la démission de Maître Roy Reding de sa fonction d'administrateur, avec effet au 9 mai 2003. Décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

2) A été nommé administrateur en son remplacement Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Pour inscription et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041197.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

NEW TECHNOLOGY SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.248.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg le 24 juin 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le 24 juin 2003, que:

1) A été acceptée la démission de Maître Roy Reding de sa fonction d'administrateur, avec effet au 24 juin 2003. Décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

2) A été nommée administrateur en son remplacement la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Pour inscription et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041199.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

LUXEQUIP BAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 81.019.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(041102.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

CLORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.405.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Signature.

(041280.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

NIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 64.240.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(041104.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

MAELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 74.812.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 24 juin 2003 que:
- Monsieur Kenneth A. Swanstrom a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour inscription - réquisition

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041195.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

**INVEST CONTINENTAL CONSULTANTS (EUROPE) S.A. HOLDING,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 10.439.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2003

Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur, M. Uzi Rosen, Directeur, Londres, Angleterre, depuis le 31 octobre 2002 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'an 2002.

Nomination d'un nouvel administrateur, M. Uzi Rosen, Directeur, Londres, Angleterre, depuis le 13 mars 2003 jusqu'à l'assemblée générale de clôture de liquidation de la société.

Nomination rétroactive du commissaire aux comptes, Madame Arlette Koresh, Thionville, France depuis le 12 mars 2002 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'an 2002.

Nomination du liquidateur, BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

Le Conseil d'Administration de la société se compose de:

Doctor Ehud Shapira, Directeur, Tel Aviv, Israël;

M. Ehud Moverman, Directeur, Tel Aviv, Israël;

M. Uzi Rosen, Directeur, Londres, Angleterre;

M. Meir Grosz, Directeur, Tel Aviv, Israël.

Le commissaire aux comptes de la société est:

Madame Arlette Koresh.

Le liquidateur de la société est:

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A.

The domiciliation agent

M. Ginsburg / A. Koresh

General Manager / Assistant General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041245.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 165.972.998,-.**Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 67.380.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

L'associé unique a accordé décharge aux gérants actuels pour l'exécution de leurs mandats ainsi qu'à Monsieur Klatell pour l'exécution de son mandat jusqu'au 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(041250.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 165.972.998,-.**Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 67.380.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

L'associé unique a accordé décharge aux gérants actuels pour l'exécution de leurs mandats ainsi qu'à Monsieur Klatell pour l'exécution de son mandat jusqu'au 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(041251.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 165.972.998,-.**Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 67.380.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

L'associé unique a accordé décharge aux gérants actuels pour l'exécution de leurs mandats ainsi qu'à Monsieur Klatell pour l'exécution de son mandat jusqu'au 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(041254.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 165.972.998,-.**Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 67.380.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

L'associé unique a accordé décharge aux gérants actuels pour l'exécution de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(041258.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EMMEDIFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.802.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Signature.

(041282.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

INTIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.542.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003
tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2003 au siège social*

1) L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS L.L.C. et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale décide de nommer TOWERBEND LIMITED comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour INTIMM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041274.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

INCOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.541.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003
tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2003 au siège social*

1) L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS L.L.C. et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale décide de nommer TOWERBEND LIMITED comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour INCOMM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041276.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

SOCIETE LITTERAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 10.954.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(041302.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.368.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

(041299.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

FUTURE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.183.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2003

Les actionnaires de la société FINANCIERE LELOCLE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.
Il a été décidé:

- L'assemblée générale accepte la démission de M. Jonathan J. Low, Mme Johanna Amrein et Mme Katharina Hurter aux fonctions d'administrateur et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

- En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

* Mme Luisella Moreschi, Licenciée en Sciences Economiques;

* Mme Frédérique Vigneron, Employée privée;

* Mme Patricia Jupille, Employée Privée,

toutes trois domiciliées professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui termineront le mandat de leur prédécesseur.

- L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes:

* TOWERBEND LTD, suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W142NU

- Le siège social de la société est transféré du 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour FUTURE TECHNOLOGIES S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041279.3/744/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

FIRST MARKETING FINANCIAL SERVICES (FMFS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.710.

Par décision du Conseil d'Administration lors de la réunion du 4 juillet 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LIMITED, Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de QUEEN'S HOLDINGS LLC, démissionnaire.

2. de nommer Madame Patricia Jupille, employée privée, domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Angela Cinarelli, démissionnaire.

Les présentes nominations feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour FIRST MARKETING FINANCIAL SERVICES (FMFS) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041284.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

IN-OCTAVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 19.475.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(041293.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

FINANCIERE LELOCLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.430.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2003

Les actionnaires de la société FINANCIERE LELOCLE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Il a été décidé:

- L'assemblée générale accepte la démission de M. Jonathan J. Low, Mme Johanna Amrein et Mme Katharina Hurter aux fonctions d'administrateur et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

- En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

* Mme Luisella Moreschi, Licenciée en Sciences Economiques;

* Mme Frédérique Vigneron, Employée privée;

* Mme Patricia Jupille, Employée Privée,

toutes trois domiciliées professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui termineront le mandat de leur prédécesseur.

- L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes:

* TOWERBEND LTD, suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W142NU

- Le siège social de la société est transféré du 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour FINANCIERE LELOCLE S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041281.3/744/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EIBE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 72.269.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041310.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EUNERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 82.032.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041312.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ALTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 65.221.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 juin 2003 les décisions suivantes:

1. Démission des administrateurs et administrateur-délégué:

- Monsieur Frédéric Bonan;
- Monsieur Xavier Dupeyron;
- Monsieur Michel Friedlander;
- Monsieur Alain Rougnou, de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Nomination des administrateurs:

- Monsieur Eric Albrand, administrateur de sociétés, demeurant à Garches;
- Monsieur Dominique d'Andrimont, administrateur de sociétés, demeurant à Uccle,
pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

3. Renouvellement de mandat d'administrateur:

- Monsieur Hervé Lefebure, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles,
pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041309.3/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

KALIFORNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 92.563.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041313.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ASSOCO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.955.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041344.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

A.T.T.C. CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 60.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(041335.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

RAGLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.549.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société de droit irlandais dénommée MONIDORM LIMITED, avec siège social au 1, Stokes Place, St Stephens Green, Dublin 2, Ireland, inscrite au registre de commerce de Dublin sous le n° 305607, ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par Messieurs Jean-Pierre Verlaine et Christophe Velle, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2003.

2. Monsieur Frédéric Adam, né à B-Arlon, le 17 juillet 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

ici représenté par la prédite société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée comme il est dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2003.

Les prédites procurations signées ne varientur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de RAGLAN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juin 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier jeudi du mois de mai 2005 à 15.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société MONIDORM LIMITED, préqualifiée .	Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
M. Frédéric Adam, préqualifié	Une action	1
Total:	Quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.550,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Angela Cavendish, née à Dublin, le 30 octobre 1958, 1, stokes place St Stephen Green, Dublin 2, Président,

- M. Carlo Santoiemma, né à Matera, le 25 mars 1967, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur

- M. Christophe Velle, né à Thionville, le 28 octobre 1974, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur

- M. Pietro Feller, né à Milan, le 25 octobre 1974, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur

- M. Lorenzo Patrassi, né à Padova, le 22 avril 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Mme Angela Cavendish, préqualifiée, est nommée président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

3. La société MAZARS S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le n° 56.248, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Verlaine, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 12, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

J. Delvaux.

(041615.3/208/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

LSF WOHPARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.749.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041342.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

AVEDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 21.302.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041314.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

GEOSYN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 62.736.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 18 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041319.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

IMMOBILIERE DE SCHIFFLANGE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.303.

—
L'an deux mille trois, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DE SCHIFFLANGE, ayant son siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.303, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 17 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 15 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à huit heures cinquante sous la présidence de Madame Catherine Huart, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Hénoumont, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, 133, avenue Pasteur, né à Luxembourg, le 2 décembre 1946.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Huart, A. Siebenaler, N. Hénoumont et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

F. Baden.

(041632.3/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

IMMOBILIERE DE SCHIFFLANGE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.303.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DE SCHIFFLANGE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.303, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 17 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 15 juin 2002. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2003, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Laëtitia Frisch, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 1^{er} juillet 2003.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2003, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

AUDITEX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri (R.C. Luxembourg numéro B 91.559;

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Guy Glesener de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme IMMOBILIERE DE SCHIFFLAN-GE a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Frisch, A. Siebenaler, S. Ortwerth et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

F. Baden.

(041633.3/200/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

CARPINTEX, CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.816.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUPAR

Signature

(041320.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 59.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. S.A.

Le Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Managing Director

(041341.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUPAR

Signature

(041323.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

SIMAUCHAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUPAR

Signatures

(041334.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

FIRST FLAIT, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 48.
R. C. Luxembourg B 94.532.

STATUTS

L'an deux mille trois, le treize juin

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. BELGIAN EUROPEAN AGENCIES, ayant son siège social à L-9647 Doncols, 7 Bohey immatriculée au registre de commerce de Diekirch n° B 4.291 et représentée au fin des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Giovanni Fascianella.

2. WOLFINA S.A. holding, ayant son siège social à 7, Bohey, L-9647 Doncols immatriculée au registre de commerce de Diekirch n° B 2.697 et représentée par son administrateur-délégué Monsieur Wolfram Wambsganss.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIRST FLAIT.

Cette société aura son siège social à Wintrange. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet: L'exploitation de marques de fabrication, le rôle d'intermédiaire commercial en vue de la vente en gros et au détail, de carrelages et de tous matériaux de construction ainsi que la location de matériel.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques pour son compte ou pour le compte de tiers se rapportant à:

- l'achat, la vente, la location, le courtage, le commissionnement, l'importation, l'exportation, la représentation de tous produits, le franchising, le dépôt, l'exploitation, la commercialisation portant sur toutes marchandises de quelque nature que ce soit, produits finis ou bruts, carrelages, matériaux, matériel ou objets d'art ou articles de luxe au non,

- l'achat, le dépôt, la cession, l'exploitation, la concession de tous droits intellectuels, des droits de licence et la gestion de toutes valeurs mobilières sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales et financières existantes ou à créer, l'exploitation de tous brevets, licences, procédés industriels, marques de fabrique se rapportant à l'objet de la société ainsi que tous documents, prêts, avances ou garantie,

- la prise de participations financières dans toutes entreprises ou sociétés.

La société a aussi pour objet toutes prestations de services aux entreprises ainsi que l'exercice de mandats d'administrateur ou de gérant.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont simplement de nature à favoriser le développement de son activité, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en trois cent dix (310) actions de cent (100,-) Euros chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. BELGIAN EUROPEAN AGENCIES s.a., trois cent cinq actions	305
2. WOLFINA S.A. HOLDING, cinq actions	5

Total: trois cent dix actions

Les actions souscrites sont libérées à raison de vingt-cinq (25) pour cent chacune, par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire,

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un administrateur désigné par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

En dehors des tantièmes pouvant être alloués aux administrateurs, l'Assemblée générale peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes à imputer sur les frais généraux ainsi que le remboursement des frais de déplacement et autres débours.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 6. L'Assemblée Générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin et pour la première fois en juin 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable suivant,

L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Elle doit l'être sur la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième des actions.

Les assemblées générales extraordinaires ou ordinaires se tiennent à l'endroit indiqué dans la convocation, et à défaut d'indication, au siège social.

L'assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration, l'administrateur-délégué ou par le commissaire.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois, à huit jours d'intervalle au moins huit jours avant l'assemblée, dans un journal de Luxembourg et dans un journal du lieu du siège social. En outre, des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée aux propriétaires d'actions nominatives s'il échet.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts. Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2. sont nommés administrateurs:

a. BELGIAN EUROPEAN AGENCIES S.A.

b. Madame Martine Verstegen, gestionnaire d'entreprises, née à B-1170 Bruxelles, le 20 avril 1957 et domiciliée à L-9840 Siebenaler, maison 4.

c. Monsieur Giovanni Fascianella, carreleur, né à Genk (Belgique) le 31 mars 1958 et demeurant à B-1600 Sint-Pieters-Leeuw, 728, Bergensesteenweg

3. - est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Wolfram Wambsgans, expert-comptable, né à Eschwege (Allemagne) le 8 juillet 1945 demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Meerlaan 50.

4. - Est nommé administrateur-délégué, Madame Martine Verstegen, préqualifiée, avec signature individuelle.

5. - le siège social de la société est fixé à L-9780 Winccrange, maison 48.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Fascianella, W. Wambsgans, M. Verstegen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2003, vol. 888, fol. 84, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 juin 2003.

G. d'Huart.

(041366.3/207/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

GRAPHIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 26.024.

L'an deux mille deux, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GRAPHIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 26.024, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 260 du 23 septembre 1987, page 13.691.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les huit mille (8.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

* Transfert du siège social de Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à ISEO, Via Per Rovato, 20- Italie et adoption par la société de la nationalité italienne sous réserve de l'homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes.

* Démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge leur accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

* Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Martinelli Pierluigi

- Crescini Davide

- Martinelli Corrado

Monsieur Martinelli Pierluigi assumera la fonction de président du conseil d'administration.

* Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge lui accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

* Nomination des membres du collège des commissaires («Collegio Sindacale») se composant:

des commissaires effectifs («Sindaci Effettivi») suivants:

- Bottura Marcella

- Grammarota Alessandro

- Nicolas Bonassi

et des commissaires suppléants («Sindaci Supplenti») suivants:

- Zanetti Mirella

- Corberi Barbara

Madame Bottura Marcella assumera la fonction de président du collège des commissaires.

6. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés dès que le transfert de siège est homologué par les autorités italiennes compétentes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire en Italie à ISEO, Via Per Rovato, 20, et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de l'homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Martinelli Pierluigi
- Monsieur Crescini Davide
- Monsieur Martinelli Corrado

Monsieur Martinelli Pierluigi assumera la fonction de président du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination des membres du collège des commissaires («Collegio Sindacale») se composant:

des commissaires effectifs («Sindaci Effettivi») suivants:

- Madame Bottura Marcella
- Monsieur Grammarota Alessandro
- Monsieur Bonassi Nicolas

et des commissaires suppléants («Sindaci Supplenti») suivants:

- Madame Zanetti Mirella
- Madame Corberi Barabara

Madame Bottura Marcella assumera la fonction de président du collège des commissaires.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Martinelli Pierluigi et/ou Monsieur Crescini Davide et/ou Monsieur Martinelli Corrado avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à ISEO, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes formalités administratives afin d'enregistrer la Société en Italie, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur John Seil, à Mademoiselle Alexia Uhl et à Mademoiselle Rachel Uhl, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg, sur base de la preuve de l'homologation du transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

Huitième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 136S, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2002.

J. Elvinger.

(041469.3/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

AZUR-MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 46.751.

DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Josy Scuri, conseil en bâtiment, demeurant à L-5312 Contern, 10, Bourgheld.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme AZUR-MARINE S.A., ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.751, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 210 du 30 mai 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 7 juillet 1998, publié par extrait au Mémorial C, numéro 747 du 16 octobre 1998.

2.- Que le capital social de la société anonyme AZUR-MARINE S.A. s'élève actuellement à LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

3.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme AZUR-MARINE S.A.

4.- Que par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société AZUR-MARINE S.A. avec effet immédiat.

5.- Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme AZUR-MARINE S.A., déclare que tout le passif de la société AZUR-MARINE S.A. est réglé.

6.- Que le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société AZUR-MARINE S.A. et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société AZUR-MARINE S.A. l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société AZUR-MARINE S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société AZUR-MARINE S.A.

9.- Que le comparant peut procéder à l'annulation des six mille (6.000) actions de la société AZUR-MARINE S.A.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Scuri, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2003.

T. Metzler.

(041470.3/222/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 59.363.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. S.A.

Le Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Managing Director

(041343.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

LARZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 88.468.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LARZI S.A., ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 88.468, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1428 du 2 octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Maître Cécile Hestin, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Que dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente Assemblée, sans convocation préalable.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du régime de signatures pouvant engager valablement la société
2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la société

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale des actionnaires prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide que la société sera dorénavant engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Morales, C. Hestin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

J. Elvinger.

(041675.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

QUARTZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 65.163.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.-P. Van Keymeulen

Administrateurs-Délégués

(041346.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

BBC PALMA AHN, BASKET-BALL CLUB PALMA AHN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5401 Ahn.

R. C. Luxembourg F145.

STATUTS

Chapitre 1^{er} - Dénomination, siège social et durée

Art. 1^{er}. L'association a pour nom BASKET-BALL CLUB PALMA AHN, Association sans but lucratif en abrégé BBC PALMA AHN. Son siège social est établi à L-5401 Ahn. Sa durée est illimitée.

Chapitre 2 - Objet

Art. 2. L'association a pour objet toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à la pratique du basket-ball et par extension, du sport en général.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales qui ont un but identique ou similaire au sien.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres, de représenter et de défendre ces intérêts devant toute autorité, personne ou organisme privé en toutes circonstances où elle juge nécessaire ou utile de le faire.

Elle peut acquérir ou louer des biens meubles ou immeubles de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Elle peut effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles de favoriser, directement ou indirectement la réalisation de son objet social, à l'exclusion cependant d'opérations commerciales ou industrielles et à condition de rester toujours dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 3. Le BBC PALMA AHN est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (F.L.B.B.)

Chapitre 3 - Membres et Membres d'honneur

Art. 4. Le nombre des membres de l'association est illimité, toutefois il ne peut en aucun cas être inférieur à cinq (membres inactifs non-compris).

Art. 5. L'association se compose de membres actifs (détenteurs d'une licence de joueur ou de dirigeant de la Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball - F.L.B.B.) et de membres inactifs.

Chaque membre paie une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale et qui ne peut dépasser 125,- euros. La cotisation annuelle pour les deux catégories de membres ne doit pas nécessairement être la même.

Art. 6. La qualité de membre est obtenue sur simple demande de l'intéressé, après agrément du conseil d'administration et paiement de la cotisation annuelle. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre et l'inscription dans la liste des associés.

Art. 7. Les statuts lient obligatoirement tout membre dès son adhésion.

Art. 8. La qualité de membre se perd par:

- la démission écrite ou orale au conseil d'administration,
- le non-paiement de la cotisation,
- l'exclusion.

Art. 9. L'exclusion peut être prononcée par l'assemblée générale pour les motifs suivants:

- infraction grave aux statuts ou aux intérêts de l'association;
- atteinte à l'honneur ou à la considération de l'association ou de ses membres.

Pour prononcer une décision l'assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le conseil d'administration statuant à la majorité simple, peut suspendre temporairement un membre. La prochaine assemblée générale doit, dans ce cas, statuer définitivement sur l'exclusion de ce membre.

Chapitre 4 - Conseil d'Administration

Art. 10. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de cinq membres au minimum et de 21 membres au maximum, y compris le président. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents. Ils sont élus pour une durée de deux ans, leur mandat expirant à l'issue de la deuxième assemblée générale annuelle qui suit leur élection. Ils sont rééligibles. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale statuant dans les mêmes conditions de majorité que ci-dessus.

Le conseil d'administration peut, le cas échéant, coopter un administrateur, sans pouvoir par cette cooptation dépasser le nombre maximum de vingt et un administrateurs. La prochaine assemblée générale procède à son élection définitive.

Tout membre du conseil d'administration doit avoir atteint l'âge de seize ans révolus.

Art. 11. Les candidatures doivent être adressées personnellement au président dans l'assemblée générale ou par écrit au président au moins 24 heures avant l'assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret à la majorité simple. Le vote par acclamation est autorisé.

En cas de voix égales la décision sera prise par tirage au sort.

Art. 12. Le Conseil d'Administration désignera un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier lors de la première réunion suivant l'assemblée générale, et se compose de un à dix-sept membres au maximum.

Art. 13. Le Conseil d'Administration attribuera à ses membres les fonctions exigées par les besoins de l'administration et de la gestion sportive. Il peut créer selon le besoin parmi ses membres ou non des commissions spéciales. Un membre du Conseil d'Administration au moins siégera dans ces commissions. Des règlements d'ordre intérieur peuvent fixer les attributions, droits et devoirs des membres du Conseil d'Administration et des commissions.

Art. 14. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association. Le président le convoquera à la demande d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Art. 15. Les décisions du Conseil d'Administration sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages et en cas de partage la voix du président ou de son délégué est prépondérante. Le Conseil d'Administration peut admettre à ses délibérations, avec voix consultative, un ou plusieurs délégués des joueurs.

Art. 16. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts. Le Conseil d'Administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics.

Le Conseil d'Administration peut conclure des baux de toute durée, accepter des dons ou legs. Il établit les comptes annuels et les projets de budget.

Art. 17. Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour des affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes, choisies parmi ses membres ou en dehors.

Art. 18. Les signatures conjointes de deux membres, dont l'un doit être le président, ou du président avec celle d'une personne nantie de la délégation de la gestion journalière, engagent valablement l'association.

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année le Conseil d'Administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale les comptes et les rapports sur l'exercice écoulé, et le budget de l'exercice suivant.

Art. 21. L'assemblée générale désigne deux commissaires chargés du contrôle de la comptabilité. Leur mandat dure une année. Ils sont rééligibles. Ils soumettront leur rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Chapitre 5 - Assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle a lieu au début de l'année. A la suite de la demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième au moins des associés, le Conseil d'Administration doit convoquer une assemblée générale dans le délai d'un mois. Il pourra convoquer une assemblée générale chaque fois que les intérêts sociaux l'exigent.

Art. 23. L'assemblée générale seule a le droit:

- a) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association;
- b) de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration;
- c) d'approuver annuellement les comptes et les budgets;
- d) de prendre toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut en outre statuer sur tout autre problème qui concerne l'association.

Art. 24. Les associés sont convoqués au moins huit jours francs à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 25. Les décisions régulièrement prises par l'assemblée générale sont obligatoires pour tous les membres de l'association, y compris ceux qui ont voté contre, qui se sont abstenus ou qui étaient absents à la réunion.

Art. 26. Toute proposition présentée à l'assemblée générale et qui ne figure pas à l'ordre du jour y est admise si elle obtient une majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 27. Tout membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre au moyen d'une procuration écrite sous seing privé. Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres. Toutefois le tuteur légal peut représenter les membres associés n'ayant pas encore atteint l'âge de 16 ans le jour de l'assemblée générale et dispose de tant de voix qu'il représente de membres associés dont il est tuteur.

Art. 28. Le président ou son délégué assume la direction de l'assemblée.

Art. 29. Le vote a lieu par scrutin secret, sauf décision contraire prise par l'assemblée générale.

Art. 30. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des associés présents. Elle prend ses résolutions à la majorité des votants; tous les membres associés, ayant atteint l'âge de 16 ans le jour de l'assemblée générale, ont un droit de vote égal. Les membres associés n'ayant pas encore atteint l'âge de 16 ans le jour de l'assemblée générale sont représentés par leur tuteur légal comme il est défini dans l'article 27.

Art. 31. De chaque réunion de l'assemblée générale, il est dressé, par les soins du secrétaire de l'association, un procès-verbal contenant la liste de présence, l'ordre du jour et les décisions prises. Y sont annexés les comptes sociaux de fin d'année établis par le trésorier ainsi que les rapports des réviseurs de caisse.

Art. 32. Une modification des statuts ne peut être décidée que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres ayant droit de vote et votant à la majorité des deux tiers.

Au cas où une assemblée générale ne réunirait pas deux tiers des membres, une deuxième assemblée générale peut être convoquée endéans trois semaines. Cette assemblée statue quel que soit le nombre des membres présents ou représentés présents, à la majorité de deux tiers des voix.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) La décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.

Chapitre 6 - Comptes, Révision

Art. 33. Le trésorier tient la comptabilité de l'association et garde les biens qui font partie de l'inventaire. Chaque année il soumet à l'assemblée générale un bilan et les comptes qui résument les produits et charges, ainsi que l'inventaire des biens.

Art. 34. Les réviseurs de caisse ont les pouvoirs les plus étendus pour contrôler la gestion du trésorier. Ils peuvent à tout moment, avec préavis de 48 heures, et sans préavis en cas d'urgence, prendre inspection des livres et pièces comptables de l'association, sans les déplacer.

Les réviseurs de caisse rendent spécialement compte de leur mission de contrôle à l'assemblée générale annuelle.

Chapitre 7 - Dissolution et liquidation

Art. 35. Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Art. 36. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, sauf le cas de fusion, l'actif net de l'association revient au Bureau de bienfaisance de la Commune de Wormeldange.

Chapitre 8 - Divers

Art. 37. Pour tout ce qui n'est prévu par les présents statuts la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif est applicable.

Art. 38. Le BASKET-BALL CLUB PALMA AHN décline toute responsabilité relative aux accidents qui pourraient se produire lors des matches, des réunions ou des déplacements organisés par lui.

Art. 39. Après approbation par l'assemblée générale, ces statuts remplacent en toute intégralité les statuts du 26 février 1972.

Ainsi fait à Ahn, Commune de Wormeldange, en autant d'originaux qu'il y a de parties, le 3 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02153. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041927.3/000/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

FINAKABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 100,000.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.182.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BC European Capital VII-1, and
 2. BC European Capital VII Top-up-1,
- both being «Limited Partnerships» with their registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

represented by CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships,

itself represented, pursuant to a proxy dated 26th June, 2003, by Mr Manuel Frias, company director, residing in L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.

The proxies given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the shareholders of the limited liability company FINAKABEL, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary on 16th April, 2003 (the «Company»).

The appearing parties requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously resolved to increase the issued share corporate capital from currently one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) to five million seven hundred thousand euros (EUR 5,700,000.-) by the creation and

issue of two hundred twenty-four thousand (224,000) new shares at a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share.

Such increase of share capital has been subscribed by the following subscribers, here represented by Mr Manuel Frias, prenamed, in the proportions set out hereafter pursuant to subscription forms with proxy, which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

(1) to (12) and (14) to (17) BC European Capital VII -1 to 12 and 14 to 17, each being a limited partnership having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, represented by its general partner, CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;

(13) BLUE CAPITAL EQUITY I G.m.b.H. & Co. KG, having its registered office at Alter Wall 22, c/o Blue Capital Equity Management G.m.b.H., D-20457 Hamburg, Germany;

(18) Edouard Guillet, residing at F- 75007 Paris, 26 rue Barbet de Jouy;

(19) Lucien-Charles Nicolet, residing in F-75116 Paris, 33, rue Erlanger, France;

(20) to (25) BC European Capital VII Top-up 1 to Top-up 6, each being a limited partnership having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, represented by its general partner, CIE, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;

(26) Cedric Dubourdieu, residing in F-75006 Paris, 141, boulevard Saint Germain, France.

(27) Michel Guillet, residing at F-75007 Paris, 26 rue Barbet de Jouy;

Name of subscriber	Number of shares subscribed	Total Contribution (EUR)
1. BC European Capital VII-1.	15,231	380,775
2. BC European Capital VII-2.	18,498	462,450
3. BC European Capital VII-3.	18,063	451,575
4. BC European Capital VII-4.	18,037	450,925
5. BC European Capital VII-5.	17,910	447,750
6. BC European Capital VII-6.	17,808	445,200
7. BC European Capital VII-7.	18,444	461,100
8. BC European Capital VII-8.	18,281	457,025
9. BC European Capital VII-9.	17,762	444,050
10. BC European Capital VII-10.	15,854	396,350
11. BC European Capital VII-11.	2,544	63,600
12. BC European Capital VII-12.	1,781	44,525
13. Blue Capital Equity I G.m.b.H. & Co KG	3,445	86,125
14. BC European Capital VII-14.	1,272	31,800
15. BC European Capital VII-15.	1,526	38,150
16. BC European Capital VII-16.	153	3,825
17. BC European Capital VII-17.	51	1,275
18. Edouard Guillet	2	50
19. Lucien-Charles Nicolet	5	125
20. BC European Capital VII Top-up 1	6,961	174,025
21. BC European Capital VII Top-up 2	7,487	187,175
22. BC European Capital VII Top-up 3	7,487	187,175
23. BC European Capital VII Top-up 4	7,536	188,400
24. BC European Capital VII Top-up 5	7,487	187,175
25. BC European Capital VII Top-up 6	353	8,825
26. Cédric Dubourdieu	4	100
27. Michel Guillet.	18	450
Total:	224,000	5,600,000

Evidence of such payments was given to the undersigned notary.

The two hundred twenty-four thousand new shares are fully paid up by contribution in cash so that the amount of five million six hundred thousand euros is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary who expressly records such notice.

Second resolution

Following the preceding capital increase, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company will be amended accordingly so as to read:

«**Art. 5.** The issued share capital of the Company is fixed at five million seven hundred thousand euros (EUR 5,700,000.-) divided into two hundred twenty-eight thousand (228,000) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The shareholders unanimously resolved to amend the second paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures in any form including in the form of convertible bonds. The Company may issue any form of certificates or other securities.»

Fourth resolution

The shareholders unanimously resolved to amend the penultimate paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Vis-à-vis third parties the Company shall be bound by the individual signature of the manager or, in case of a board of managers, by the signature of two managers, as well as by any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or by the board of managers respectively.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 60,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BC European Capital VII-1, et
2. BC European Capital VII Top-up-1,

toutes les deux étant des «limited partnerships», avec leur siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

représentés par CIE MANAGEMENT II LTD, avec siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, en tant que «General Partner» de chaque «limited partnership» énuméré ci-avant et représentant et ayant le droit d'agir au nom de chacun de ces «partnerships»,

elle-même représentée par M. Manuel Frias, administrateur de sociétés, demeurant à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, en vertu d'une procuration du 26 juin 2003.

La prédite procuration, signée par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme prémentionnés, déclarant être les associés de la société à responsabilité limitée FINAKABEL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 16 avril 2003 (la «Société»).

Les parties comparantes prient le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social souscrit d'actuellement cent mille euros (EUR 100.000,-) à cinq millions sept cent mille euros (EUR 5.700.000,-) par la création et émission de deux cent vingt-quatre mille (224.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les souscripteurs suivants, ici représentés par Mr Manuel Frias, précité, dans les proportions reprises ci-après conformément aux bulletins de souscription avec procuration, qui ont été signés par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, qui resteront annexés à cet acte pour être déposés aux autorités d'enregistrement:

(1) à (12) et (14) à (17) BC European Capital VII -1 à 12 et 14 à 17, chacun étant un «limited partnership» ayant son siège social PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, représentées par leur «General Partner», CIE MANAGEMENT II LTD, avec leur siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;

(13) BLUE CAPITAL EQUITY I G.m.b.H. & Co. KG, ayant son siège social à Alter Wall 22, c/o Blue Capital Equity Management G.m.b.H., D-20457 Hamburg, Allemagne;

(18) Edouard Guillet, demeurant à F-75007 Paris, 26, rue Barbet de Jouy, France;

(19) Lucien-Charles Nicolet, demeurant à F-75116 Paris, 33, rue Erlanger, France;

(20) à (25) BC European Capital VII Top-up-1 à Top-up-6, chacun étant un «limited partnership» ayant son siège social PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, représentées par leur «General Partner», CIE MANAGEMENT II LTD, avec leur siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;

(26) Cedric Dubourdieu, demeurant à F-75006 Paris, 141, boulevard Saint Germain, France;

(27) Michel Guillet, demeurant à F-75007 Paris, 26, rue Barbet de Jouy, France;

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Contribution Totale (EUR)
1. BC European Capital VII-1.	15.231	380.775
2. BC European Capital VII-2.	18.498	462.450
3. BC European Capital VII-3.	18.063	451.575
4. BC European Capital VII-4.	18.037	450.925
5. BC European Capital VII-5.	17.910	447.750
6. BC European Capital VII-6.	17.808	445.200
7. BC European Capital VII-7.	18.444	461.100
8. BC European Capital VII-8.	18.281	457.025
9. BC European Capital VII-9.	17.762	444.050
10. BC European Capital VII-10.	15.854	396.350
11. BC European Capital VII-11.	2.544	63.600
12. BC European Capital VII-12.	1.781	44.525
13. Blue Capital Equity I G.m.b.H. & Co KG	3.445	86.125
14. BC European Capital VII-14.	1.272	31.800
15. BC European Capital VII-15.	1.526	38.150
16. BC European Capital VII-16.	153	3.825
17. BC European Capital VII-17.	51	1.275
18. Edouard Guillet	2	50
19. Lucien-Charles Nicolet	5	125
20. BC European Capital VII Top-up 1	6.961	174.025
21. BC European Capital VII Top-up 2	7.487	187.175
22. BC European Capital VII Top-up 3	7.487	187.175
23. BC European Capital VII Top-up 4	7.536	188.400
24. BC European Capital VII Top-up 5	7.487	187.175
25. BC European Capital VII Top-up 6	353	8.825
26. Cédric Dubourdieu	4	100
27. Michel Guillet	18	450
Total:	224.000	5.600.000

Preuve desdits paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Les deux cent vingt-quatre mille (224.000) nouvelles parts sociales ont toutes été libérées par des apports en espèces afin que le montant de cinq millions six cent mille Euro (EUR 5.600.000,-) soit à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, la preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui prend expressément acte d'une telle déclaration.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions sept cent mille Euro (EUR 5.700.000,-) divisé en deux cent vingt-huit mille (228.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident unanimement de modifier le deuxième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance sous toute forme y compris sous la forme d'obligations convertibles. La Société peut émettre toute forme de certificats ou autres valeurs mobilières.»

Quatrième résolution

Les associés décident unanimement de modifier l'avant-dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant ou par la signature de deux gérants dans le cas d'un conseil de gérance de même que par toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant ou le conseil de gérance.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à EUR 60.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frias, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 61, case 4. – Reçu 56.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

J. Delvaux.

(041430.3/208/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

NETLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 63.935.

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETLINE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.935, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 30 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 578 du 27 juillet 2001.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Daniel Magitteri, directeur adjoint TELEPHONIE S.A., demeurant à Kanfen, France.

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Augmentation du capital social de NETLINE S.A. pour le passer de EUR 371.840,29 à EUR 500.001,24 par émission de 5.170 actions nouvelles en conservant la valeur nominale à EUR 24,79.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-huit mille cent soixante euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 128.160,95) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 371.840,29) à cinq cent mille un euros vingt-quatre cents (EUR 500.001,24) par la création et l'émission de cinq mille cent soixante-dix (5.170) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

L'Assemblée admet les actionnaires suivants à la souscription des actions nouvelles:

- Monsieur Walter Giler
- Monsieur Frank Maitry
- TELEPHONIE S.A.

les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cinq mille cent soixante-dix (5.170) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- 3.269 (trois mille deux cent soixante-neuf) actions sont souscrites par Monsieur Walter Giler, industriel, demeurant à Echternach,

- 961 (neuf cent soixante et une) actions sont souscrites par Monsieur Frank Maitry, directeur général TELEPHONIE S.A., demeurant à Luxembourg,

- 940 (neuf cent quarante) actions sont souscrites par TELEPHONIE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Monsieur Daniel Magitteri, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé ci-annexées.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-huit mille cent soixante euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 128.160, 95) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille un euros vingt-quatre cents (EUR 500.001,24) représenté par vingt mille cent soixante-dix (20.170) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Magitteri, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 53, case 10. – Reçu 1.281,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

F. Baden.

(041643.3/200/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

NETLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(041645.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

ABIELLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.560.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de Commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme

ABIELLE INTERNATIONAL S.A.

M. Palitto

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041435.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 16.460.

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der UNICO ASSET MANAGEMENT S.A. am 7. Juli 2003, 10 Uhr in Luxemburg

- | | |
|-----------------|------------------------|
| 1. Tagesordnung | Anlage 1 zum Protokoll |
| 2. Präsenzliste | Anlage 2 zum Protokoll |
| 3. Vollmachten | Anlage 3 zum Protokoll |

Die ordentliche Generalversammlung der UNICO ASSET MANAGEMENT S.A. (die «Gesellschaft») findet am 7. Juli 2003 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, statt.

Die Sitzung wird um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Karl-Armin Alberts eröffnet. Der Vorsitzende bestellt Martina Huppertz zur Schriftführerin. Die Generalversammlung ernennt Maja Haas zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt fest, daß die vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf der Präsenzliste, die diesem Protokoll beifügt wird, aufgeführt sind. Das Protokoll wird mit den ausgestellten Vollmachten und der Präsenzliste einregistriert.

Anhand der Präsenzliste wird ersichtlich, daß alle Aktionäre der Gesellschaft, vertreten durch Karl-Armin Alberts mittels Vollmachten, die diesem Protokoll beifügt sind, anwesend sind, so daß die ordentliche Generalversammlung beschlußfähig ist. Alle im Aktienbuch der Gesellschaft eingetragenen Aktien (insgesamt 11.500) sind vertreten, so daß gemäß Artikel 12 der Satzung von den gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen abgesehen werden kann.

Der Vorsitzende verliest die Tagesordnung der Sitzung und leitet alsdann zum ersten Punkt der Tagesordnung über.

TO-Punkt 1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates

Die Vorsitzende trägt den Bericht des Verwaltungsrates vor.

*Bericht des Verwaltungsrates**an die ordentliche Generalversammlung vom 7. Juli 2003 über das Geschäftsjahr 2002*

Der Verwaltungsrat hat im abgelaufenen Geschäftsjahr 2002 in zwei ordentlichen Sitzungen am 4. Juli 2002 und am 10. Dezember 2002 in Frankfurt getagt und die ihm nach Gesetz und Satzung obliegenden Pflichten wahrgenommen. Er wurde regelmäßig von den Geschäftsführern über die allgemeine Geschäftsentwicklung informiert. Der Verwaltungsrat hat insbesondere die ihm gemäß IML-Rundschreiben 98/143 obliegenden Pflichten über die Interne Kontrolle wahrgenommen. Alle Beschlüsse, die der satzungsgemäßen Zustimmung des Verwaltungsrates bedurften, wurden ordnungsgemäß gefaßt.

Der Verwaltungsrat hat den Jahresabschluss bestehend aus der Bilanz per 31. Dezember 2002, der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002, dem Anhang zum Jahresabschluss 2002 sowie den Lagebericht und den Geschäftsbericht für das Geschäftsjahr 2002 aufgestellt. Die vom Verwaltungsrat zum Abschlussprüfer bestellte PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, hat den Jahresabschluss und den Lagebericht mit dem uneingeschränkten Bestätigungsvermerk versehen. Der Verwaltungsrat empfiehlt der Generalversammlung, den Jahresabschluss und die Gewinnverwendung in der vorgesehenen Form zu beschließen.

Der Verwaltungsrat dankt allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihren tatkräftigen Einsatz und ihre erfolgreiche Arbeit im Geschäftsjahr 2002.

Luxemburg, den 4. Juli 2003.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A.

Gez. Hans Joachim Reinke

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates

Beschluß der Generalversammlung

Die Aktionäre beschließen einstimmig, den Bericht des Verwaltungsrates zustimmend zur Kenntnis zu nehmen.

TO-Punkt 2. Entgegennahme des Berichtes des Abschlussprüfers

Die Vorsitzende trägt den Bericht des Abschlussprüfers vor.

*Bericht des unabhängigen Abschlussprüfers**an die ordentliche Generalversammlung der UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., Luxemburg*

Als Ergebnis unserer Prüfung erteilen wir den folgenden uneingeschränkten Bestätigungsvermerk:

«Entsprechend dem uns von der Generalversammlung der Aktionäre erteilten Auftrag haben wir den beigefügten Jahresabschluss der UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., Luxemburg, für das Geschäftsjahr 2002 geprüft und von dem dazugehörigen Lagebericht Kenntnis genommen. Der Jahresabschluss und der Lagebericht sind vom Verwaltungsrat im Rahmen seiner Verantwortlichkeit erstellt worden. In unserer Verantwortlichkeit liegt es, aufgrund unserer Prüfungshandlungen diesem Jahresabschluss ein Testat zu erteilen und die Übereinstimmung des Lageberichtes mit dem Jahresabschluss zu prüfen.

Wir führten unsere Prüfung nach international anerkannten Prüfungsgrundsätzen durch. Diese Grundsätze verlangen, daß unsere Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, daß mit hinreichender Sicherheit festgestellt werden kann, ob der Jahresabschluss frei von wesentlichen unzutreffenden Angaben ist. Eine Abschlussprüfung besteht in der stichprobenweisen Prüfung der Grundlagen der im Jahresabschluss enthaltenen Zahlen und Angaben. Sie umfasst des Weiteren die Beurteilung der vom Verwaltungsrat im Jahresabschluss angewendeten Rechnungslegungsgrundsätze und -methoden und die wesentlichen von ihm vorgenommenen Bewertungen im Rahmen des Jahresabschlusses sowie die Würdigung

des Jahresabschlusses im Ganzen. Wir sind der Ansicht, daß unsere Abschlussprüfung eine angemessene Grundlage für die Erteilung unseres Testats bildet.

Nach unserer Auffassung entspricht der beigefügte Jahresabschluss den gesetzlichen Bestimmungen und Verordnungen in Luxemburg. Er vermittelt ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage der UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., Luxemburg, zum 31. Dezember 2002 sowie der Ertragslage des Geschäftsjahres 2002.

Der Lagebericht steht im Einklang mit dem Jahresabschluss.»

Luxemburg, 6. März 2003.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Vertreten durch

Mees / Koob

Réviseurs d'entreprises

Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Bericht zustimmend zur Kenntnis zu nehmen.

Beschluß der Generalversammlung

Die Aktionäre beschließen einstimmig, den Bericht des Abschlussprüfers vom 6. März 2003 zustimmend zur Kenntnis zu nehmen.

TO-Punkt 3. Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2002

Der Verwaltungsrat empfiehlt der Generalversammlung, die Bilanz zum 31. Dezember 2002, die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002, den Anhang zum Jahresabschluß 2002 sowie den Lagebericht 2002 in der vorgelegten Form zu genehmigen.

Beschluß der Generalversammlung

Die Aktionäre beschließen einstimmig, die Bilanz zum 31. Dezember 2002, die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002, den Anhang zum Jahresabschluß 2002 sowie den Lagebericht 2002 festzustellen.

TO-Punkt 4. Beschluß über die Verwendung des Ergebnisses des Geschäftsjahres 2002

Der Jahresabschluß per 31. Dezember 2002 weist einen Gewinn von EUR 1.082.619,00 aus.

Ergebnis des Geschäftsjahres.	€	1.082.619,00
Gewinnvortrag aus dem Vorjahr.	€	6.890.356,00
Bilanzgewinn.	€	7.972.975,00
Zuführung zu den freien Rücklagen.	€	199.000,00
Ausschüttung.	€	0,00
Vortrag auf neue Rechnung.	€	<u>7.773.975,00</u>

Beschluß der Generalversammlung

Die Aktionäre beschließen einstimmig, das Ergebnis 2002 gemäß dem vorgenannten Vorschlag zu verwenden und EUR 199.000,00 den freien Rücklagen zuzuführen und EUR 7.773.975,00 auf neue Rechnung vorzutragen.

TO-Punkt 6. Neuwahl des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat nimmt die Information über die Bestellungsabsicht bzw. Bestätigung der nachfolgend genannten Verwaltungsratsmitglieder durch die ordentliche Generalversammlung am 7. Juli 2003 zur Kenntnis.

Beschluß der Generalversammlung

Die Aktionäre beschließen auf Vorschlag des Verwaltungsrates,

a)

- Herrn Karl-Armin Alberts,

Geschäftsführer der UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., Luxemburg,

- Frau Anja Mikus,

Geschäftsführerin der Union Investment Privatfonds GmbH, Frankfurt am Main

als Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen.

b) Die Aktionäre beschließen, Herrn Karl-Armin Alberts für die Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft aus dem Verwaltungsrat zu übertragen.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der Generalversammlung im Jahr 2005, die über den Jahresabschluss 2004 beschließt.

c) Die Aktionäre beschließen außerdem, dass die Verwaltungsratsmitglieder keine Vergütung erhalten.

TO-Punkt 7. Bestellung des Abschlussprüfers

Es wird vorgeschlagen, KPMG AUDIT S.c., Luxemburg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen. Diese Bestellung beinhaltet die Prüfung der Sondervermögen und deren steuerliche Abschlussdaten bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004.

Beschluß der Generalversammlung

Die Aktionäre beschließen, KPMG AUDIT S.c., Luxemburg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen. Diese Bestellung beinhaltet die Prüfung der Sondervermögen und deren steuerliche Abschlussdaten bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004.

Nachdem keine weiteren Fragen oder Diskussionspunkte angesprochen werden, schließt der Vorsitzende um 10.20 Uhr die Sitzung.

K.-A. Alberts / M. Haas / M. Huppertz
Vorsitzender / Stimmzählerin / Schriftführerin

Praesenzliste für die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre am 7. Juli 2003, 10.00 Uhr in Luxemburg

Gesellschafter	Anzahl von	Bevollmächtigter	
Unterschrift	Aktien		
UNION ASSET MANAGEMENT HOLDING AG	11.499	Karl-Armin Alberts	Unterschrift
Dr. Wolfgang Mansfeld.	1	Karl-Armin Alberts	Unterschrift
Total	11.500		

K.-A. Alberts / M. Haas / M. Huppertz
Vorsitzender / Stimmzählerin / Schriftführerin

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG06010. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041781.2//137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.284.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041463.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

TAXALO.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.974.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUPAR

Signature

(041359.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

LUXEDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.221.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041364.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

SILICON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.543.

Le bilan du 30 octobre 2000 au 28 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041370.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ALGEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 31.458.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 juin 2002 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de prolonger pour une durée de six ans le mandat de Commissaire aux Comptes de la société MAZARS S.A. ayant son siège social au 5, rue Emile Bian à Luxembourg. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2005.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041361.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.527.

Le bilan du 30 octobre 2000 au 28 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041374.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

BANORABE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.761.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUPAR

Signatures

(041375.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

CIPRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 68.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

LADYFOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.528.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUPAR

Signature

(041380.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ACAMPORA CONSULTING & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.515.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ILVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.107.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041379.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

J.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.893.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUPAR

Signatures

(041382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 42.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06418, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE S.C.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(041410.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2003 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination de la société AUDITEX S.A. par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2003 au poste de Commissaire en remplacement de la société FIDUPARTNER A.G., démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041444.3/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

FONDS INTERCULTUREL, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 10-12, rue Auguste Laval.

BILAN 2002

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
<i>Actif circulant</i>		<i>Résultats reportés</i>	
BGLL 30-347890-82	2.110,01	Report à nouveau.....	729,38
BCEE 1000/0116-0.....	4.547,64	<i>Dettes</i>	
CCPL 87875-90	6.217,51	SECPOL - ASTI	2.743,75
		GASP	250,00
		FORUM	2.490,74
		ASTI	1.474,67
		CLAE	4.024,55
		ACAT.....	942,39
		Résultat de l'exercice	219,68
Total.....	<u>12.875,16</u>	Total.....	<u>12.875,16</u>

Bilan 2002 accepté au Conseil d'Administration du FONDS INTERCULTUREL le 21 juillet 2003.

Signatures.

PROFIT ET PERTE 2002

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Forum.....	10.160,66	Forum.....	10.160,66
ASTI	20.064,01	ASTI	20.064,01
CLAE	6.638,50	CLAE	6.638,50
Femmes en détresse	400,00	Femmes en détresse	400,00
GASP	1.499,00	GASP	1.499,00
ACAT	4.867,39	ACAT	4.867,39
SECPOL	13.022,34	SECPOL - ASTI	13.022,34
Asti-livres	1.652,00	Asti-livres	1.652,00
Divers Fonds Interc.....	714,53	Recettes & Dons Fonds Interc.....	935,77
Frais de comptes	23,03	Int. créditeurs Fonds Interc.....	21,47
		Résultat Fonds Interc.....	- 219,68
Total.....	<u>59.041,46</u>	Total.....	<u>59.041,46</u>

Bilan 2002 accepté au Conseil d'Administration du FONDS INTERCULTUREL le 21 juillet 2003.

Signatures.

Conseil d'Administration 2003

Président: Albert Rodesch
 Secrétaire: Serge Kollwelter
 Trésorière: Laura Zuccoli

Chambre de Travail	Henri Bossi	B.P. 1263	1012 Luxembourg	L ouvrier
Chambre des Députés	Bisenius Martin	Marché-aux-Herbes 19	1728 Luxembourg	L fonctionnaire
Delgado-Saez	Rogers	rue des Templiers 47	7343 Steinsel	Chili fonctionnaire CE
Dockendorf	Guy	Prom. de la Sure 61	9283 Diekirch	L fonctionnaire
Kayser	Albert	route de Thionville 502	5886 Alzingen	L retraité
Kollwelter	Serge	rue de la Lavande 1	1923 Luxembourg	L enseignant
Rodesch	Albert	B.P. 2522	1025 Luxembourg	L avocat
Tonnar	Christiane	rue G. Schneider 30	2522 Luxembourg	L sociologue
Vonk	Annelies	rue du Couvent 22	1363 Howald	NL enseignante
Welter	Christiane	rue Bellevue 3	1227 Luxembourg	L assistante d'hygiène
Zuccoli	Laura	rue Paul Henkes 21	1710 Luxembourg	L assistante sociale

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06610. – Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

PROJET DE BUDGET 2003

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Dons pour Forum	EUR 10.000,-	Dons pour Forum	EUR 10.000,-
Dons pour ASTI.....	EUR 30.000,-	Dons pour ASTI.....	EUR 30.000,-
Dons pour femmes en détresse	EUR 1.000,-	Dons pour femmes en détresse	EUR 1.000,-

Dons pour ACAT	EUR 4.000,-	Dons pour ACAT	EUR 4.000,-
Dons CLAE	EUR 6.000,-	Dons CLAE	EUR 6.000,-
Dons divers.	EUR 2.500,-	Dons divers.	EUR 2.500,-
Dons Fonds.	EUR 1.000,-	Dépenses Fonds	EUR 1.000,-
Total	EUR 54.500,-	Total	EUR 54.500,-

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06613. – Reçu 89 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041405.2//68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.453.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(041412.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

OVM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG05198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Signature.

(041416.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ARTICIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 80.673.

Les bilans au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AG05193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Signature.

(041419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

DANISMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.850.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de Commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

DANISMAC S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041437.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 123.946,76 EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.668.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(041395.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 123.946,76 EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.668.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(041398.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 123.946,76 EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.668.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(041400.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 123.946,76 EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.668.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(041402.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

EUROPEAN HOTEL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.668.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2003

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2003 que:

Le bilan et le comptes de pertes et profits au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041392.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

E.F.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.749.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

Signature.

(041422.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

E.F.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.749.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

Signature.

(041425.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

E.F.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.749.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

Signature.

(041428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

DUVERNEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.973.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de Commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme

DUVERNEY FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041438.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ALBATROS PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.929.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(041424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

DESIGN & BUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 82.499.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06474, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

**B.L.I.C. S.A., BUREAU LUXEMBOURGEOIS D'INTERMEDIAIRE DE COMMERCE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-4115 Esch-sur-Alzette, 9, place des Sacrifiés.
R. C. Luxembourg B 87.854.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 1^{er} novembre 2002

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

- Place des Sacrifiés, 9, L-4115 Esch-sur-Alzette.

Pour copie conforme

J. Fourmi

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041447.3/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

CHAP AUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 74.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Signature.

(041453.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

JUNANTO HOLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.395,-.

R. C. Luxembourg B 54.667.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 5 novembre 2001 avec Evelyne Jastrow, agent domiciliataire, a été dénoncé avec effet immédiat en date du 24 juin 2003.

Le siège social de la société sis à 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg a été dénoncé avec effet à la même date et la société se trouve sans siège connu à Luxembourg.

E. Jastrow

Domiciliataire de sociétés

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041459.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

CARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 87.388.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Signature.

(041456.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

TIGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 57.009.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Signature.

(041457.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ANASCO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 14.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

ANVILLE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.967.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041460.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

BERLYS FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.873.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.
